

Liberté Égalité Fraternité

Observatoire territoires-gibiers de la Nouvelle Aquitaine

-

Le Pas à Pas du propriétaire pour télé-signaler

















Observatoire Territoires-Gibiers

Objectifs de l'outil

- Avoir un outil élaborer de façon partagée entre forestiers et chasseurs
- Avoir une plateforme d'échanges et de partages des données
- Améliorer les connaissances
- Centraliser et partager les diagnostics notamment les dégâts
- Améliorer la prise en compte des dégâts forestiers et chercher des solutions.
- Identifier les zones pour prévenir ou réduire les problèmes des dégâts de cervidés.
- Répondre à l'article L113-2 du code forestier pour « établir en concertation avec les CDCFS,...le bilan des dégâts recensés au cours de l'année écoulée,...et établir un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvocynégétique dans les zones les plus affectées,... ».

Observatoire Territoires-Gibiers

Objectifs de la présentation

- Informer de l'existence de l'outil, de son contenu et de ces fonctionnalités
- Faire en sorte que les acteurs locaux se l'approprient
- Eviter la multiplication des observatoires / en avoir un unique qui doit impliquer tous les acteurs (forestiers, chasseurs, administrations, organismes de recherche,...).
- Améliorer le contenu par l'apport de synthèse sur les niveaux et l'évolution des populations des cervidés, les zones de sensibilité de la forêt en fonction de l'âge et de la nature du peuplement.
- Préciser de rester le plus factuel possible et d'éviter les analyses et les interprétations.
- Ne pas tout miser dans l'observatoire et poursuivre et renforcer la concertation et les échanges locaux qui restent les plus pertinents.

Observatoire Territoires-Gibiers

Les données présents

Données concernant les dégâts de gibiers

Préparer les CDCFS et les commissions d'attributions de plans de chasse

Partager l'information avec l'ensemble des partenaires

Fiche de télé-signalements de dégâts de gibier commune à la NA

- Elaborer une carte régionale de zone à enjeux

- Réaliser de bilan de dégâts à l'échelle départementale Données concernant la localisation des jeunes peuplements

Argumenter les augmentations de plans de chasse
Permettre aux chasseurs d'orienter leurs actions de chasse

Cartes des jeunes peuplements à destination des personnes siégeant en CDCFS et des fins de préparation des plans de chasse

Avoir le plus d'informations possibles

Données

concernant les plans de chasse

(Attribution et Réalisation)

Partager les attributions et les réalisations de plans de chasse

Actualiser annuellement les attributions et des réalisations

Inventaire des dégâts : Protocoles d'estimation du taux de dégâts*

(*information issue du document fonctionnement plateforme et estimation dégâts présent sur la plateforme nationale)

- Guides équilibre forêt gibier -> P. BROSSIER et J. PALLU
- 10 grappes de 10 -> Protocole du département santé des forêts
- Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe (Octobre 2009, Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

Guides équilibre forêt - gibier : P. BROSSIER et J. PALLU

COMMENT REMPLIR LA FICHE D'INVENTAIRE SIMPLIFIE DE DEGATS DU GRAND GIBIER SUR UNE PARCELLE EN PLANTATION FORESTIERE MONO SPECIFIQUE

(Périodes les plus favorables à la réalisation des inventaires : mars avril (résineux) et septembre octobre (feuillus)

Dans un premier temps :

L'opérateur renseigne toutes les données concernant la parcelle à inventorier

Dans un deuxième temps :

- Il détermine le taux de sondage qui dépend d'une part de la superficie de la plantation, d'autre part de la densité initiale d'installation.
 Se reporter au tableau et indiquer le taux retenu.
 - Exemple 1 : une peupleraie de 2 hectares aura un taux de sondage de 1/2, soit une ligne sur deux.
 - Exemple 2 : une plantation de douglas de 2 hectares réalisée à 1100 tiges à l'hectare aura un taux de sondage de 1/6, soit une ligne sur six.
- Il indique le côté de la parcelle du début de l'inventaire (exemple : nord, ouest, chemin, rivière etc.) Cette indication a pour but de permettre une éventuelle contre-expertise des dégâts signalés.

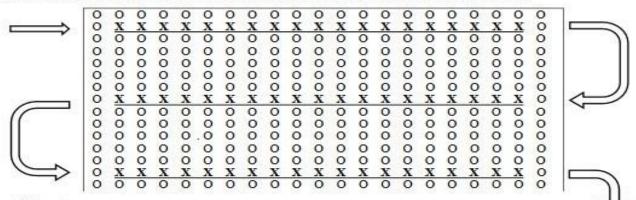
Dans un troisième temps :

L'opérateur veille à éliminer systématiquement les lignes de lisière ainsi que le premier et le dernier plant sur la ligne car ils concentrent souvent les attaques des animaux.

Exemple 1 : peupleraie sondée au 1/2 ; on commence l'inventaire à la 2 ème ligne. Seront donc examinées les lignes 2, 4, 6, 8, 10...

Exemple 2 : plantation de douglas sondée au 1/6 ; on commence l'inventaire à la 2 eme ligne du côté de la parcelle d'où l'on est parti. Seront donc examinées les lignes 2, 8, 14, 20...

Suivant le croquis ci-dessous : uniquement les plants matérialisés par la lettre X seront contrôlés



Guides équilibre forêt-gibier : P. BROSSIER et J. PALLU

Dans un quatrième temps :



Il procède au sondage selon le taux retenu en commençant par exemple à la deuxième ligne. Pour répondre à un besoin de grande précision, le taux de sondage peut être amélioré, (à préciser) et les différents points de sondage cartographiés.

Sur chaque ligne sondée, il note :

- Le nombre de plants morts naturellement ou absents (mortalité ou absence extra cynégétique);
- Le nombre de plants abroutis, c'est-à-dire ceux dont la pousse terminale a été endommagée par les cervidés;
- Le nombre de plants frottés (y compris les cassés);
- Le nombre de plants écorcés, l'écorce a été consommée (il y a des marques des incisives, dégât spécifique aux cerfs de tout sexe, à ne pas confondre avec les frottis où l'écorce est en lambeaux mais non mangée);
- Le nombre de plants arrachés. Les plants arrachés sont l'œuvre des sangliers ;
- Le nombre de plants victime d'autres dégâts (hylobe,gel, débrousailleuse...);
- Le nombre de plants indemnes ;
- Le nombre de plants contrôlés vivants est égale au nombre de plants abroutis+frottés+écorcés+arrachés+victimes d'autres dégâts+indemnes.

A noter qu'un plant abrouti et frotté n'est comptabilisé qu'une seule fois au titre des frottés.

Dans un cinquième temps :

A l'issue des relevés, l'opérateur calcule les taux de dégâts selon les formules figurant en bas du recto de l'imprimé et il note la répartition des dégâts. Les plants morts ou absents ne doivent pas être pris en compte dans le calcul des dégâts.

Dans un sixième temps :

Il renseigne sur les lignes dédiées aux observations différents éléments, comme par exemple : la présence de protections ou de répulsif, le mode de dégagement, l'entretien de la parcelle (présence de chablis), l'équilibre sylvicole, les aménagements forestiers mis en place, la végétation d'accompagnement, le risque lié à la surface de la parcelle, la répétition des dégâts causés, les espèces à l'origine des dégâts, l'organisation de la chasse, les prélèvements et leurs équilibres (si connus), les indices de présence du gibier, le dérangement (randonneurs, vététistes) etc.

Lien internet: https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/environnement-biodiversite-et-paysages/forets-et-chasse

10 grappes de 10 : Protocole du département santé des forêts*

(*illustrations issues du document fonctionnement plateforme et estimation dégâts présent sur la plateforme nationale)

3.2 10 grappes de 10 (d'après DSF)

Le protocole standardisé d'observation est utilisé par le Département Santé des Forêts pour évaluer localement de façon précise l'abondance ou l'importance des dégâts liés à un problème. L'observation est faite sur 100 tiges réparties en 10 grappes dans le peuplement.

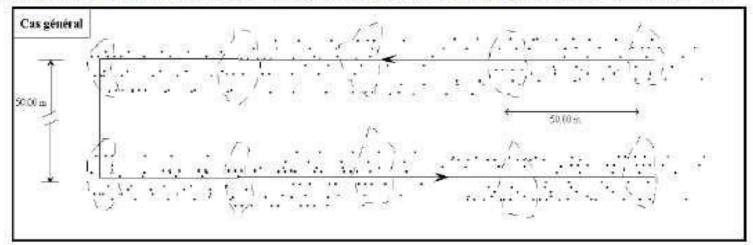
Le cheminement :

Le point de départ est un arbre sur lequel le problème est dûment identifié.

Les observations suivantes sont réalisées le long d'un cheminement composé de deux virées de 200 mètres de long chacune, à partir desquelles ces observations sont effectuées.

Les deux virées sont elles-mêmes distantes, en règle générale, de 50 mètres entre elles.

Le cheminement terminé, l'observateur aura donc effectué un parcours en forme de "U".



10 grappes de 10 : Protocole du département santé des forêts*

(*illustrations issues du document fonctionnement plateforme et estimation dégâts présent sur la plateforme nationale)

À chaque point d'arrêt, l'observation porte sur une grappe de 10 arbres contigus, étirée perpendiculairement et de part et d'autre du sens de progression pour mieux explorer le peuplement.

La progression doit se faire selon le gradient supposé être le sens selon lequel le problème a le plus de chances de varier.

Selon la densité du peuplement, il convient d'adapter le dispositif de la façon suivante :

Densité du peuplement	Caractéristiques des grappes	Nombre d'unités observées	Nombre de tiges échantillonnées	
$d \ge 50~000~t/ha$ grappes de $10~m^2$		$10 \times 10 \text{ m}^2$	10 x 10 tiges contiguês	
5 000 < d < 50 000 t/ha	grappes de 100 m²	10 x 100 m ²	10 x 10 tiges contigué	
200 < d < 5 000 t/ha	grappes de 10 arbres	100 arbres	100 arbres	
d≤200 t/ha pas de grappes		50 arbres	50 arbres	

Tableau détaillé de notation des grappes de plants :

L'observateur indique les causes identifiées (voir exemples ci-dessous en italique) :

		Problème :	écorçage cerf	Problème :	frottis-casse	Problème :	autre que gibier	Problème	
Grappe	Indemnes	Atteints	Morts	Atteints	Morts	Atteints	Morts	Atteints	Morts
1									
2									3
3									
4									Ĩ
5					1				4
6									8
7									
8							1		
9					44				9
10									
TOTAL									

Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier -> INRAe *

(*illustration issue du document fonctionnement plateforme et estimation dégâts présent sur la plateforme nationale)

3.3 INRAe (Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier, Octobre 2009, Jean-Pierre HAMARD et Philippe BALLON)

Le guide proposé concerne exclusivement le diagnostic sylvicole des peuplements traités en futaie régulière, que leur régénération soit obtenue par plantation ou par voie naturelle, et peut, dans certains cas, servir également au diagnostic de la futaie irrégulière.

Télécharger le guide et les fichiers associés : https://agriculture.gouv.fr/equilibre-foret-gibier-guide-pratique-devaluation-des-degats-en-milieu-forestier

Chacun des protocoles comporte une notice décrivant le protocole d'observation, une fiche signalétique de l'unité d'inventaire, un fichier « utilitaire » et des exemples de saisie et de résultat :

- Le protocole « Abroutissement » dans les plantations,
- Le protocole « Abroutissement » dans les régénérations naturelles constituées d'une essence « objectif » prédominante,
- Le protocole « Abroutissement » dans les semis en ligne de pin maritime,
- Le protocole « Écorçage » (peupleraies exclues),
- Le protocole « Écorçage » des plantations de peuplier.

ABROUTISSEMENT DE SEMIS OU PLANTS

CERVIDES

Description: Consommation des jeunes pousses, bourgeons, feuilles. Dégâts ponctuels ou répétés d'années en années.

Conséquences: Perte de dominance apicale des semis et plants; Ralentissement de croissance; Insuffisance du nombre de tiges d'avenir; Voire disparition de l'essence la plus appétente.



FROTTIS OU CASSE

CERVIDES MALES

Description: Marquage territorial;

Frayure (fin de croissance des bois, chute des velours).

Conséquences : Perte économique de l'arbre par dessèchement d'une partie de la tige ; Mortalité par cassure de la tige.

Les différents types de dégâts



ÉCORÇAGE DES JEUNES ARBRES

CERVIDES

Description : Consommation de l'écorce de jeunes arbres ou d'arbres à l'écorce lisse.

Conséquences : Mauvaise cicatrisation impliquant la pourriture du bois.



BOUTIS ET VERMILLIS (RECHERCHE DE VERS)

SANGLIERS

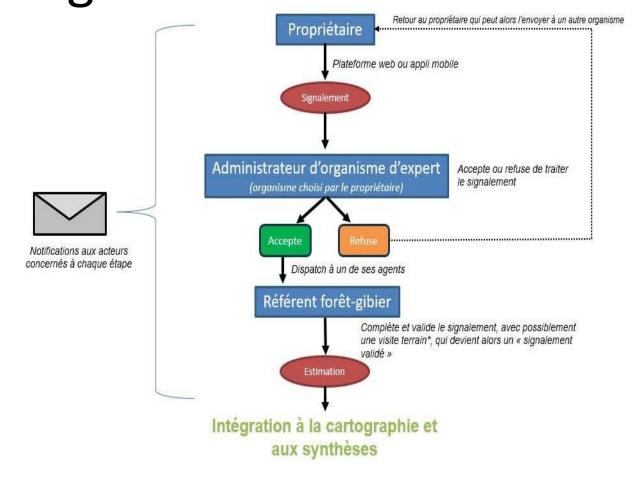
Description: Arrachage des plants; Consommation, mise à nue des racines.

Conséquences : Mortalité, absence de plants sur une partie de la parcelle ; Ralentissement de croissance.

Observatoire Territoires-Gibiers : réaliser un télésignalement

 Validation du télésignalement par un référent

 Différenciation des signalements avec visite de terrain et sans visite de terrain à partir de pictogrammes



Outils de suivi des dégâts existants au niveau national

3 outils majeurs au niveau national:

- Observatoire territoire gibier de Nouvelle Aquitaine
- Plateforme « Forêt gibier » de la région Grand-Est (DRAAF GE / FRC GE)
- Plateforme nationale forêt gibier de Fransylva et ses partenaires





Réaliser un télé-signalement



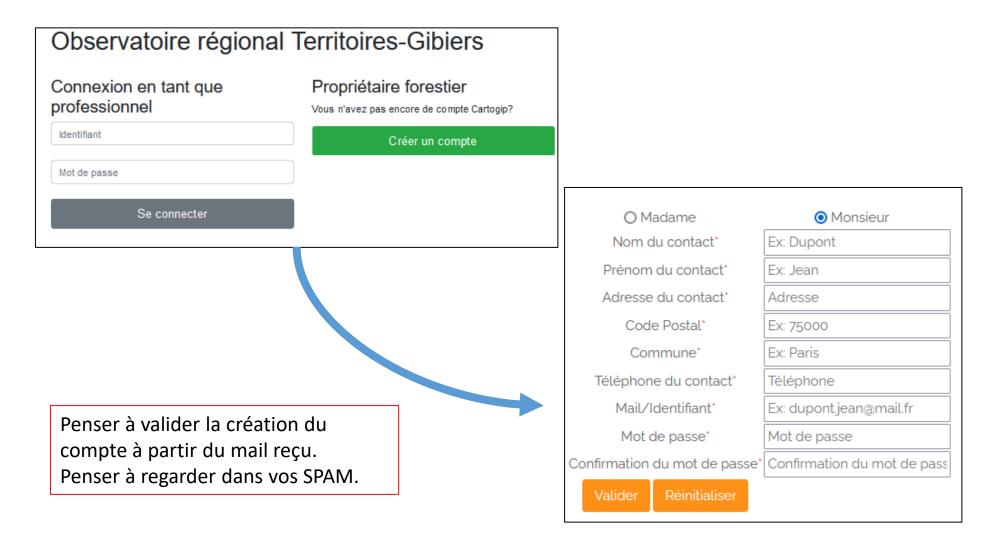






Lien repris en fin de diaporama

Créer et paramettrer son compte



Si vous possédez déjà des identifiants d'accès à Cartogip, vous pouvez demander le paramétrage de ceux-ci via le formulaire de contact, sinon merci de créer votre compte Cartogip en suivant la procédure ci-dessous.



Réaliser un télé-signalement

Accueil

Mon compte

Télé-signaler des dégâts de gibier

Cartographie

Synthèses

Export de données

Aide et Ressources

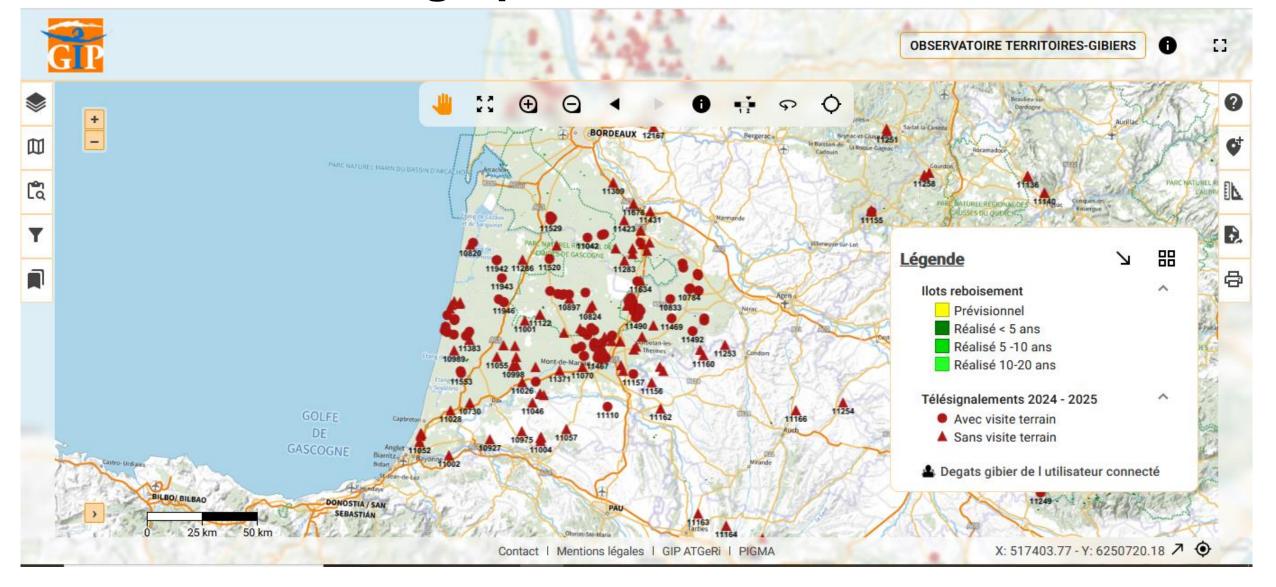
Cliquer sur « Cartographie des données de l'Observatoire Territoires-Gibier (<u>nouvelle version</u>) »

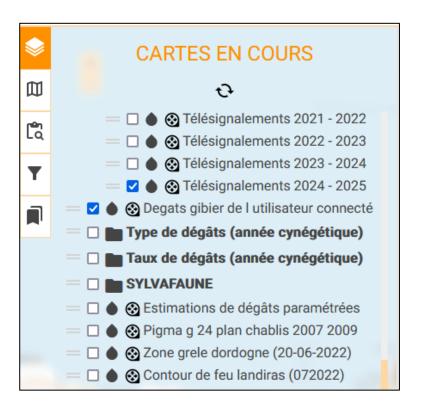
Observatoire Territoires - Gibiers

Cartographie des données de l'Observatoire Territoires-Gibiers (nouvelle version)

• Cartographie des données de l'Observatoire Territoires-Gibiers (ancienne version)

La cartographie – nouvelle version

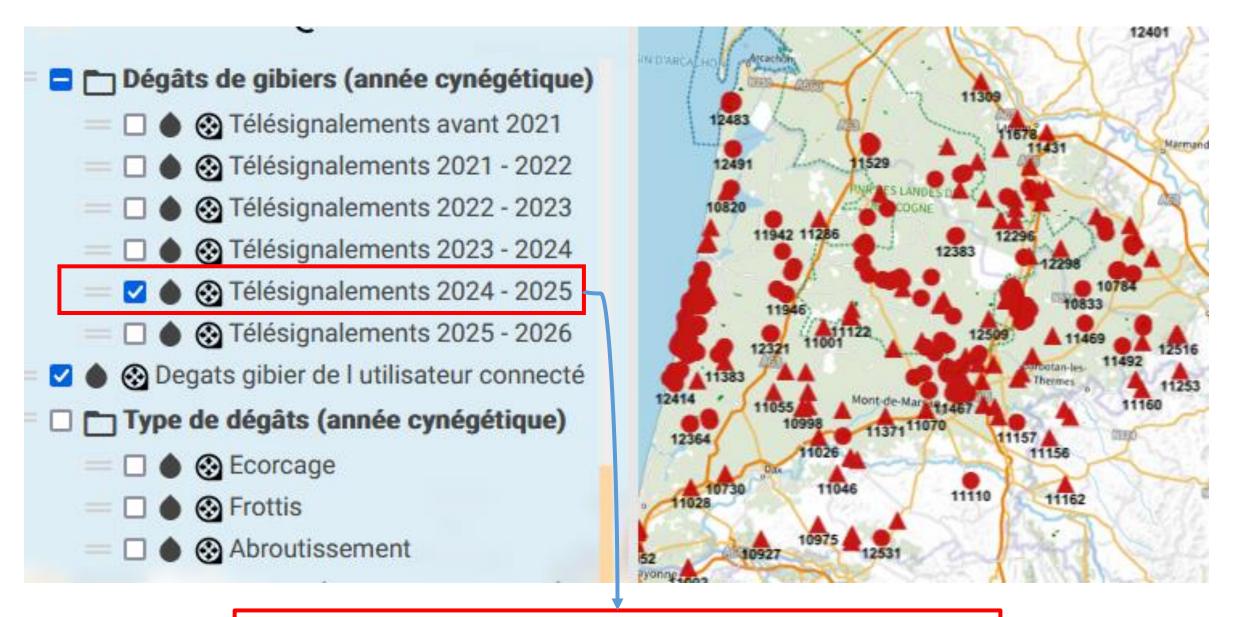




Contenu des différents menus à la gauche de la carte



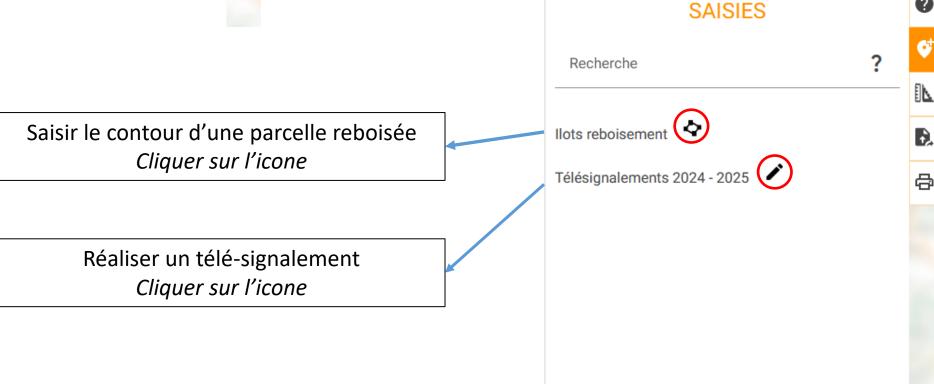




Attention : Période de regroupement des télé-signalements : 01/04/n → 31/03/n+1



Contenu des différents menus à la droite de la carte



Fiche de télé-signalement à compléter

Récupérer les do	nnées saisies de l'enregistrement N°	Valider	
Date de relevé te	errain* (jj-mm-aaaa):	N ENREGISTREMENT GIP N°	: 12171
	N ote la visibilité de ses propres nom et coordonnées te qu'il a l'autorisation du propriétaire de faire cette		
Le propriétaire déclarant : Nom, Prénom du Propriétaire*		Son référent forêt-gibier (gestionnaire, conseiller) Nom de l'organisme* Nom de l'agent* En tant que* Adresse*	
Adresse* Code Postal*		Code Postal* Ville*	
Ville* Tél.*		Tél.* Email*	

Email

Surface en reboisement*:

Parcelle(s) ayant reçu une aide *:

N° OSIRIS si dossier(s) subventionné(s) :

DROIT ET PLAN DE CHASSE DE LA PROPRIETE	
Titulaire du droit de chasse* :	Propriétaire v
Titulaire du droit de chasse * (Qui chasse ou en a le droit ?)	
Chasse:	
Attributaire du plan de chasse (qui demande le plan de chasse ?)	* Propriétaire ~
N° du territoire de chasse (N° FDC du Plan de chasse)	
Propriété*:	non clôturée 🗸
LIEU DES DÉGÂTS	
Commune*:	(Automatique)
Lieu dit :	
Section et n° cadastral* :	
Coordonnées GPS du lieu des dégâts (facultatif)	(Automatique)
Surface totale :	ha

Non ✓

ha

PEUPLEMENT FORESTIER ENDOMMAGÉ

Essence principale* : Essence(s) secondaire(s) : Année d'installation* : Nombre de plants/ha	
Type de régénération* :	Plantation dans les régénérations naturelles 🗸
Présence d'élément de diversification Conservation Commentaires :	Constitution
Protections * : Protection du peuplement Répulsif Arbres de fer Piquets Taux de protection pour les protections individuelles Regarnis suite à un dégât de gibier En nombre de plants/ha Essence	Gaines Protection en plein Autres (Précisez) %

DESCRIPTION DES DÉGÂTS

Nature des dégâts*: Abroutissement Ecorcage Frottis Piétinement,arrachage Autres			
Espèce à l'origine des dégâts* : Cerf Chevreuil Sangliers Indéterminé Autres			
ESTIMATION DES DEGATS PAR LE REFERENT ou ESTIMATION CONCERTEE PROPRIETAIRE/CHASSEUR			
Organisme référent :	CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE NOUVELLE AQUITAINE V Si vous n'avez pas encore ajouté d'organisme référent à votre liste, <u>cliquez ici</u> .		

CONSIGNES:

- * donnée obligatoire
- (1) donnée obligatoire pour le référent forêt-gibier ET l'estimation concertée propriétaire-chasseur
- (2) donnée obligatoire pour l'estimation concertée propriétaire-chasseur

Ne pas oublier de cliquer sur « Envoyer » pour transmettre votre signalement à votre référent

Envoyer

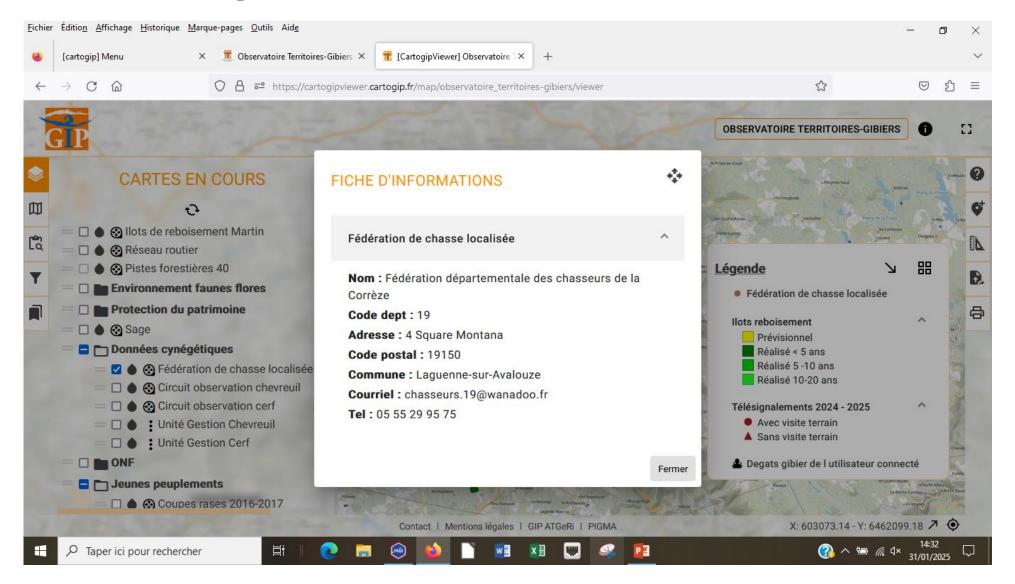
Annuler

Des évolutions à venir

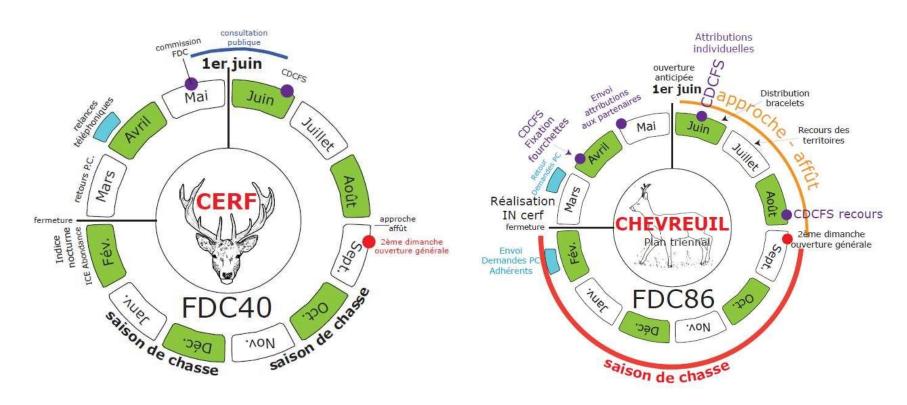
- Saisie d'un taux de dégât pas le propriétaire
- Possibilité d'envoyer une pièce jointe

 levé de dégât / inutile de joindre une photo d'arbre endommagé
- Des éléments complémentaires à renseigner concernant le territoire de chasse : présence ou d'un secteur en opposition de chasse

Coordonnées fédérations départementales des chasseurs



Frises, chronologiques d'élaboration d'un plan de chasse



^{*} Schémas réalisés par P. Mourguiart - FRC NA

Contacts

- DRAAF Nouvelle Aquitaine
 - Jean Guillaume CODECCO
 - jean-guillaume.codecco@agriculture.gouv.fr
 - 05 87 79 84 76 / 07 60 97 35 74

- GIP ATGeRi
 - Guillaume LEQUEUX
 - guillaume.lequeux@gipatgeri.fr
 - 05 57 85 40 00

Pour aller plus loin : liens internet

• Vidéos :

- Comité des forêts / Equilibre forêt gibier : <u>https://www.youtube.com/live/K3KadiPoy3Q?si=8VdTsgUDphb2SByW</u>
- Comité des forêts / Comment le forestier peut-il agir sur l'équilibre forêt & ongulés ? : https://www.youtube.com/live/7-aMoC1E1YM?si=IZmyJ45ci-hq9mVU
- Attention !! Contexte forestier différents de celui de la région

Liens internet

- Observatoire Territoire Gibier : https://observatoire-territoires-gibiers.cartogip.fr/index.php
- https://www.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/multifonctionnalite/equilibre-foret-gibier
- https://equilibre-foret-gibier.fr/wp-content/uploads/2019/09/equilibre-foret-gibier-guidecomplet-2019.pdf
- https://equilibre-foret-gibier.fr/
- https://askafor.eu/wp-content/uploads/2021/09/Chasse-equilibre-foret-gibier-ASKAFOR-2023.pdf